

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Mâcon, le 26 JUIN 2018

PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE

Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône
Pôle sécurité, citoyenneté et réglementation
bureau des transports publics de personnes

Arrêté abrogeant l'arrêté n°2015042-0001 du 11 février 2015
portant réglementation locale applicable à la profession de taxi

Arrêté N° 71-2018-06-26-001

LE PRÉFET DE SAONE-ET-LOIRE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

CONSIDERANT l'absence de nécessité, en matière de transports publics particuliers de personnes, d'édicter pour le département de la Saône-et-Loire, des dispositions locales de police différentes ou complémentaires de la réglementation nationale, hormis la fixation des tarifs applicables aux taxis, qui fait l'objet d'un arrêté départemental spécifique.

SUR PROPOSITION de Monsieur le Sous-préfet de Chalon-sur-Saône,

ARRÊTE

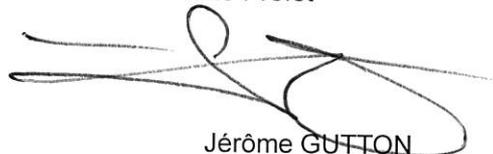
ARTICLE 1 : Est abrogé l'arrêté n°2015042-0001 du 11 février 2015 portant réglementation locale applicable à la profession de taxi,

ARTICLE 2 : Monsieur le Sous-Préfet de Chalon-sur-Saône est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Départementale de Saône et Loire
- Monsieur le directeur départemental de la protection des populations
- Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique
- Monsieur le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de Saône-et-Loire
- Mesdames et Messieurs les membres de la commission locale ds transports publics particuliers de personnes
- Madame la Directrice de la CPAM de Saône-et-Loire

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département de Saône-et-Loire.

Le Préfet



Jérôme GUTTON